

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 JANVIER 2026 A 20H30

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC
COMMUNE SAINT-BARNABE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de votants : 14

Date de convocation : 9 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 16 janvier à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, Mme PHILIPPE Fanny, M. MAHEO Thomas, M. BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M. DONNIO Patrick, Mme LE GALLO Véronique, M. JEGLOT Franck, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel, Mme RIBEIRO Charlene.

Absent excusé :

M. HAMON Daniel donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC

Absente :

Mme GOOSSAERT Catherine

Ouverture de la séance à 20 heures 36

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 décembre 2025
- 2-Réhabilitation et extension -bâtiment des services techniques et hall de la mairie/bibliothèque : devis ADAC en tant qu'assistant à maître d'ouvrage
- 3-Bilan de l'ALSH 2025 et organisation de l'ALSH 2026
- 4-Renouvellement de la ligne de trésorerie N°10001513931
- 5-Subventions aux associations
- 6-Questions diverses
- 7-Informations diverses

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025

Chaque conseiller municipal a reçu un compte rendu de la séance du vendredi 12 décembre 2025. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver. Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte rendu de la séance du vendredi 12 décembre 2025.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE



Le Maire,
Georges LEFRANC



2-REHABILITATION ET EXTENSION -BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET HALL DE LA MAIRIE/BIBLIOTHEQUE : DEVIS ADAC EN TANT QU'ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE

A) Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que le Centre Technique Municipal accueille 4 agents. Des emplois saisonniers complètent l'équipe ponctuellement.

Les Services Techniques sont implantés à l'Est du cœur du bourg, dans les anciens locaux d'une entreprise. La parcelle recevant le CTM propose une surface de 2701 m² (AB 47), avec un bâti d'une emprise d'environ 560 m².

Le bâtiment est daté et ne répond pas totalement aux attentes des agents utilisant quotidiennement l'équipement.

Monsieur le Maire signale que la féminisation des agents techniques (et même pour les contrats saisonniers ou les « missions argent de poche ») pose question car actuellement il n'existe qu'un seul vestiaire. Aussi, le bureau du responsable des Services Techniques a été « transformé » en vestiaire à destination des Agents de sexe féminin.

De ce fait, Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé de mettre à disposition des agents un équipement plus moderne et plus en adéquation avec les pratiques de leurs métiers.

Aujourd'hui, le bâtiment est divisé en plusieurs zones :

- l'espace principal (atelier, garage du CTM...) avec accès sur mezzanine, un espace stockage, un stockage associatif, un espace « jeunes » et un logement aujourd'hui inoccupé.

- la partie du bâtiment dédiée à ce logement, isolée et chauffée, pourrait accueillir l'ensemble des locaux à destination des agents (vestiaires, bureau, salle de réunion/convivialité...) après travaux.

- les actuels vestiaires pourraient être réhabilités en espaces de stockage dédiés afin d'éviter d'accéder quotidiennement aux espaces en mezzanine.

- les vestiaires seront équipés d'armoire-vestiaires, de bancs et d'un espace de douche.

- la halle technique devra recevoir un espace atelier et des espaces/locaux de stockage pouvant être sécurisés.

- le stationnement du parc roulant pourrait être envisagé sous un auvent type « carport » pouvant être fermé à plus ou moins long terme, plutôt en extension du bâtiment existant.

- une attention particulière devra être portée également à l'aménagement extérieur avec une aire de manœuvre, des box, du stationnement...

Enfin, Monsieur Le Maire indique que le Centre Technique Municipal devra être clôturé et sécurisé.

B) Hall Mairie/Bibliothèque :

Monsieur le maire explique que la Mairie et la Bibliothèque font partie du même ensemble bâti et que les deux bâtiments sont reliés par une verrière, construite dans les années 90. Cette verrière a un usage

mutualisé entre la Mairie et la Bibliothèque, elle sert à la fois d'accès secondaire à la Mairie notamment les jours de Mariage, mais aussi d'espace d'accueil de groupe pour les scolaires à la Bibliothèque.

Aussi, le sanitaire PMR de la Bibliothèque est implanté dans cet espace. L'espace est aujourd'hui inconfortable, il est très froid l'hiver et très chaud l'été. De plus la verrière en toiture présente de nombreux désordres (infiltrations).

La réflexion sur cet espace serait également l'occasion de remplacer les menuiseries extérieures du RdC de la Mairie côté jardin qui présentent des désordres et d'améliorer leurs performances thermiques.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'ADAC en tant qu'assistant à Maître d'Ouvrage pour lancer l'étude et la faisabilité de ces 2 dossiers de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

•VALIDE la proposition de l'ADAC en tant qu'assistant à Maître d'Ouvrage pour la réhabilitation et extension du Centre Technique Municipal à hauteur de 2 000 € HT et la réhabilitation du hall bibliothèque/mairie à hauteur de 1 000 € HT ;

•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE

Le Maire,
Georges LE FRANCO



3-BILAN DE L'ALSH 2025 ET ORGANISATION DE L'ALSH 2026

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Fanny PHILIPPE, adjointe aux affaires scolaires, qui présente le bilan de l'ALSH 2025 et l'organisation de l'ALSH pour 2026 :

A) Bilan 2025 :

- **PERIODE D'OUVERTURE** du 7 juillet au 1^{er} août 2025

19 jours d'ouverture (avec 3 jours de mini camp)

- **EQUIPE D'ANIMATION**

Directrice : Mme Lucie LE FELLIC

2 animateurs diplômés : M. Alexandre LE CORRE – Mme Margot BLANCHARD 1 stagiaire

BAFA : M. Antonin JEGOU

1 animatrice non diplômée : Mme Lisa LECOLLINET

EFFECTIFS

- Nombre d'enfants ayant participé : 52 (2024 =52)
- Moyenne de jour de présence par enfants : 11
- Moyenne d'enfants par jour sur toute la période : 28
(1^{ère} sem. 28 / 2^{ème} sem. 37 / 3^{ème} sem. 32 / 4^{ème} sem. 19 + 9 au mini camp)

Fréquentation de l'ALSH par des enfants hors commune : 11

Commune	Nombre d'enfants	Coût de fonctionnement facturé à la commune si convention	Conventionnement
La Chèze	4	845,20 €	Convention
St Maudan	2		Pas de convention, le montant ne peut pas être facturé (alsh dans ces communes)
Loudéac	3		
Bréhan	2		

• ACTIVITES

Le thème « un été, 4 univers » a été décliné en quatre sous-thèmes : « l'espace » - « les supers héros » - « les détectives » - « la magie ».

► Mini camp du 28 au 30 juillet 2025 (4^{ème} sem.) – 9 participants de 9 à 12 ans – Camping – base de loisirs de Guerlédan.

► Sorties/activités : plage à la Trinité sur Mer – Kingoland, fête des ALSH à St Barnabé, piscine à La Chèze et spectacle de magie le dernier jour.

• BILAN FINANCIER

DEPENSES

Achats (alimentation, petit équipement, fournitures administratives...)	2 438,96 €
Services extérieurs (maintenance informatique, assurances, Edf, télécom, saur, contrôle légionnelles)	300,00 €
Autres services extérieurs (camping, entrées parcs, transports) Kingoland : 703 € Magie : 900 € camping : 2783 € ludo : 60€ Piscine : 72 € Collier : 1598 € + frais déplacement directeur : 32,70 €	6 148,70 €
Frais de personnel (animation) + Andréa ; heures garderie + cantine + renfort (84h) + charges patronales	13 187,60 € 1 696,70 €
Charges financières (frais cartes bancaires)	11,45 €
TOTAL	23 783,41 €

En 2024, les dépenses s'élevaient à 24 921,97 €

RECETTES

Prestation de services CAF/MSA 22	2 345,54 €
Participation des familles + garderie	8 746,55 €
Bonus territoire	443,52 €
Participation de la commune de La Chèze pour les enfants accueillis (convention signée le 25/04/2019) – pas de conventionnement avec St Maudan, Trévé, Plémet, Loudéac, Bréhan → ALSH dans leur commune.	845,20 €
Participation communale <i>En 2024 : 12 005,39 €</i>	11 402,60 €
TOTAL	23 783,41 €

B) Organisation de l'ALSH 2026 :

■ **PERIODE D'OUVERTURE** du 6 juillet au 31 juillet 2026
20 jours d'ouverture (avec 3 jours de mini camp)

■ **Equipe d'animation en cours de recrutement :**

- 1 directrice : Mme Lucie LE FELLIC
- 3 animateurs-rices diplômé (es)
- 1 stagiaire BAFA : Mme Perrine JEGLOT

● **REMUNERATION DU DIRECTEUR- Catégorie B (IB-IM : 389-373)**

La rémunération du directeur est basée sur 10 heures/jour de centre aéré + 35 heures pour la l'organisation du centre (programme + réunions + installation + rangement fin de centre) + Congés Payés

Une indemnité kilométrique pour frais de déplacement lui est versée pour ses déplacements liés au centre pendant la préparation et le déroulement de l'ALSH.

Sur présentation d'un justificatif de présence :

► Forfait d'heures pour les nuits lors du mini-camp ou des nuits trappeur : 3 heures/nuir

● **REMUNERATION DES ANIMATEURS ET ANIMATEUR STAGIAIRE - Adjoint territorial d'animation Catégorie C (IB-IM : 367/366)**

Rémunération de l'Animateur BAFA : 9 heures/jour de centre aéré (animation + garderie + ménage)

Rémunération de l'Animateur stagiaire : 4 heures/jour de centre aéré - recrutement pour la durée du séjour et attribution de la bourse BAFA à hauteur de 30 % du coût payé. (environ 1 000 €). Le CIAS de Loudéac participe à hauteur de 30% également.

Sur présentation d'un justificatif de présence :

► Forfait de préparation du centre : 2 réunions préparatoires de 2 heures, l'installation du centre : 2 heures et le nettoyage de fin de centre : 2 heures

► Forfait d'heures pour les nuits lors du mini-camp ou des nuits trappeur : 3 heures/nuir

En cas d'absence, le nombre d'heures rémunérées sera calculé au prorata du nombre de jours réel de présence.

Pendant le déjeuner à la cantine, le directeur et les animateurs assurent la surveillance des enfants et prennent leur repas. (repas à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le bilan de l'ALSH 2025 et l'organisation de l'ALSH 2026 ;
- DONNE mandat au maire ou à son représentant afin de recruter le personnel nécessaire pour ce séjour, en cas de désistement d'un des animateurs ou en cas de besoin supplémentaire d'un ou plusieurs animateurs ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE



Le Maire,
Georges LE FRANC



4-RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE N°10001513931

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que le contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » souscrit au Crédit Agricole des Côtes d'Armor arrive à échéance le 01/03/2026.

Il s'agit d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros :

Euribor 3 Mois + 1.00 % Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 M (13/10) : + 2,045 % soit un taux (index+ marge) = 2,845 % - Frais de commission = 250 €.

Pour rappel, la ligne de trésorerie sert à régler des factures d'investissement essentiellement lors de périodes, temporaires, de manque de trésorerie. Le montant débloqué est fonction des besoins. Le remboursement des sommes débloquées se fait au fur et à mesure des possibilités financières de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

•RECONDUIT la « ligne de trésorerie » souscrit au Crédit Agricole des Côtes d'Armor arrive à échéance le 01/03/2026. Il s'agit d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros :

Euribor 3 Mois + 1.00 % Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 M (13/10) : + 2,045 % soit un taux (index+ marge) = 2,845 % - Frais de commission = 250 € ;

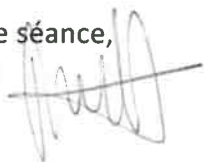
•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE



Le Maire,
Georges LE FRANC



5-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire décide de fixer le montant comme suit le montant des subventions pour l'année 2026 pour un montant global à inscrire au budget primitif de **27 300 €** :

ASSOCIATIONS COMMUNALES/EXTERIEURES	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 22 FAJ	437,15 €
ADMR MERDRIGNAC - LOUDEAC	415,00 €
AERO-MODELE CLUB ARMORICAIN	305,00 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50,00 €
AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	1 580,00 €
AS. SPORTIVE ST-BARNABE	2 000,00 €
AS. UN ST BARNABE PARMI LES ST MEDARD	305,00 €
ASS. DES ST MEDARD DE FRANCE	184,00 €
ASSOCIATION CONTR'ATAX	120,00 €
CLUB DES BRUYERES D'ARVOR	488,00 €
COMITE DES FETES DE BLANLIN	305,00 €
COMITE DES FETES ST BARNABE	305,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	56,00 €
CYTOPATHIE A VIE	305,00 €
ECHIQUEUR BARNABEEN	460,00 €
FNACA	100,00 €
FOYER DES JEUNES	305,00 €
FUTSAL CLUB BARNABEEN	1 000,00 €
LECTURE POUR TOUS	2 500,00 €
PREVENTION ROUTIERE	46,00 €
PROTECTION CIVILE COTES DARMOR	120,00 €
RESTO DU COEUR	120,00 €
SAINT-VINCENT DE PAUL	50,00 €
SOCIETE DE CHASSE ST BARNABE	530,00 €
SOCIETE HIPPIQUE RURALE	46,00 €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE (22)	46,00 €
UNC/AFN	100,00 €
VELO LOISIRS	305,00 €
ASSOC GROUPEMENT JEUNES DU LIE	150,00 €
COMICE AGRICOLE 0,30 €*1 252 hbts	375,60 €
S/TOTAL	13 108,75 €

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	
FOURNITURES SCOLAIRES	
OCCE-ECOLE MATHURIN BOSCHER 62 €*45 élèves	2 790,00 €
OGEC-ECOLE JEANNE D'ARC 62€*45 élèves	2 790,00 €
PROJET PEDAGOGIQUE	
OCCE-ECOLE MATHURIN BOSCHER	1 300,00 €
OGEC-ECOLE JEANNE D'ARC	1 300,00 €
OGEC-GARDERIE / 1500 € * 4 versements	6 000,00 €
S/TOTAL	14 180,00 €

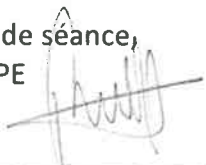
TOTAL	27 288,75 €
-------	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant des subventions pour l'année 2026 comme indiqué ci-dessus à hauteur de 27 300 € ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

La Secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE



Le Maire,
Georges LE FRANC



6-QUESTIONS DIVERSES

Néant.

7-INFORMATIONS DIVERSES

-Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation :

Date	Tiers	Description	Montant TTC
15/12/2025	COLAS	Tranchée rue Jean Moulin	1 032,00 €
15/12/2025	COLAS	Trottoir rue Jean Jaurès	3 361,08 €
15/12/2025	PEPINIERE ROUXEL	10 pommiers + 10 plans myrtilles + fleurs école Mathurin Boscher	805,85 €
23/12/2025	DELAUNAY BRETAGNE	24 Traverses en chêne- école Mathurin Boscher	1 040,40 €
23/12/2025	SERRES DU MENE	Jardinières - plants	350,21 €
23/12/2025	CAC SUD 22	Atelier Plantous&Greffous	185,52 €
23/12/2025	APOGEA	Etude Géotechnique-Salle omnisports Mission G2AVP	10 020,00 €

-Lancement de la consultation des entreprises pour le marché de réhabilitation de la salle omnisports le 08/01/2026 - date limite de réception des plis : mercredi 04/02/2026 à 12h00.

-Signalétique bourg : comité de pilotage -G. LE FRANC /P.DONNIO /M.JOUAN

Agenda :

-Animation plantation d'arbres « "Plantous et greffous" le jeudi 22/01/2026 à 14h à l'école Mathurin Boscher.

-Commission finances : vendredi 13/02/2026 à 9h30.

-Conseil municipal : vendredi 27/02/2026 à 18h. **Vote CFU 2025 et BP 2026.**

Clôture de la séance : 22 heures 00.

A Saint-Barnabé, le 23 janvier 2026.

La Secrétaire de séance,
Mme Fanny PHILIPPE



Le Maire,
Georges LE FRANC

